Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Monitorage FINMA des risques 2023

Sommaire

3 Le monitorage des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

5 Évolutions actuelles

6 Principaux risques

6 Risque de taux (→)

9 Risque de crédit : hypothèques (→)

11 Risque de crédit : autres crédits (→)

13 Risque de marché : risque d'écart de rendement (→)

15 Risque de liquidité et de refinancement (nouveau)

16 Cyberrisques (→)

18 Blanchiment d'argent et sanctions (→)

20 Accès au marché européen (→)

21 Externalisation (nouveau)

22 Priorités de la surveillance de la FINMA

25 Risques et tendances à long terme

25 Utilisation de l'intelligence artificielle sur le marché financier suisse

27 Liste des abréviations

Le monitorage des risques, un élément central pour une surveillance anticipative des marchés financiers

Autorité de surveillance étatique indépendante, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a le mandat légal de protéger les créanciers, les investisseurs et les assurés, et d'assurer le bon fonctionnement des marchés financiers. Elle contribue ce faisant à améliorer la réputation, la compétitivité et la viabilité de la place financière suisse.

Au centre de son activité figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci a pour but d'assurer que de possibles risques ne puissent pas déstabiliser les établissements assujettis à la surveillance, même à l'avenir. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation des assujettis en matière de risques.

Avec le monitorage des risques, la FINMA rend la manière dont elle remplit ses missions légales plus claire pour les assujettis et le public. Le monitorage des risques offre un aperçu des principaux risques actuels, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis sur un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. De plus, le monitorage des risques décrit, sur la base des risques, les accents donnés à l'activité de surveillance de la FINMA. Il présente en outre une tendance particulière qui pourrait influencer durablement le marché financier suisse sur le long terme.

Les sept principaux risques identifiés dans le monitorage des risques de l'année dernière restent d'actualité, à savoir le risque de taux, le risque de crédit pour les hypothèques, le risque de crédit pour les autres crédits, le risque d'écart de rendement, le risque de cyberattaques, le risque en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que le risque lié aux difficultés d'accès aux marchés étrangers. Par rapport à l'année dernière, les risques de liquidité et de refinancement ainsi que l'externalisation sont considérés comme des facteurs de risque distincts. Ils sont ajoutés à la liste en tant que risques supplémentaires. Les flèches de tendance indiquent l'évolution de ces risques par rapport au dernier monitorage des risques.

Remarque

La liste des risques et priorités de surveillance mentionnés n'est nullement une liste exhaustive des risques. Il existe d'autres risques qui n'ont pas été cités mais qui peuvent être, ou devenir, très importants. Le présent monitorage des risques ne doit pas être considéré comme une base pour prendre des décisions de placement. La survenance d'événements extrêmes *(tail risks)* reste toujours possible, même pour les risques que la FINMA a considérés comme plutôt modérés et qu'elle n'a donc pas traités dans le présent monitorage des risques. Le monitorage des risques porte sur les risques pertinents pour le marché dans son ensemble. Pour certains assujettis, les risques idiosyncratiques peuvent être tout aussi importants. Le présent monitorage des risques ne traite pas explicitement les cas individuels.

Évolutions actuelles

Freinée par une inflation élevée et persistante, par la hausse rapide des taux d'intérêt nominaux et par l'impact du renchérissement de l'énergie, la croissance de l'économie mondiale a marqué le pas depuis la publication du dernier monitorage des risques. Les incertitudes restent élevées, notamment en raison de tensions géopolitiques et de conflits régionaux persistants. Dans ce contexte, les écarts de rendement des obligations d'entreprise et des emprunts d'État restent élevés. Mi-mars 2023, l'effondrement de plusieurs banques régionales américaines ainsi que les incertitudes liées à Credit Suisse ont provoqué des tensions dans le secteur bancaire dans le monde entier. La situation de Credit Suisse s'est rapidement détériorée, mais les mesures prises par les autorités suisses[1] ont permis de stabiliser la situation et de préserver la stabilité financière. L'exécution juridique du regroupement d'UBS Group et de Credit Suisse Group a ensuite apporté de la clarté et une stabilité supplémentaire[2]. Le regroupement n'a pas seulement augmenté l'importance globale d'UBS, mais aussi sa taille relative mesurée à l'aune du produit intérieur brut de la Suisse. Ce premier regroupement de l'histoire entre deux grandes banques d'importance systémique (G-SIB) recèle des risques multidimensionnels.

D'une part, Credit Suisse SA doit être restructurée afin de rééquilibrer la rentabilité et les charges de la grande banque combinée. Cela implique également la dissociation et l'intégration de la structure juridique. UBS doit veiller à ce que l'intégration se fasse en accord avec sa propension au risque et sa culture du risque. L'un des principaux risques que recèle l'intégration est un contrôle inadéquat des risques du fait de l'absence d'une vue globale et holistique des risques. La cession de positions de Credit Suisse incompatibles avec la stratégie d'UBS comporte aussi des risques financiers. Par ailleurs, aussi bien la réduction du personnel que l'intégration technologique sont associées à des risques opérationnels considérables. Les risques de pannes informatiques, de cyberattaques ou de fraude sont nettement plus élevés pendant le processus d'intégration. La FINMA surveille donc de très près la grande banque fusionnée pendant le processus d'intégration. Elle a clairement exprimé ses attentes prudentielles envers la banque et vérifiera leur respect en ayant aussi recours à des tiers.

En matière de *recovery* et *resolution*, la capacité d'UBS à se stabiliser elle-même doit être maintenue. La FINMA évalue cette capacité dans le cadre de l'approbation du plan de *recovery*. La *resolvability* globale et l'exécutabilité des plans d'urgence des unités suisses doivent aussi être garanties sans interruption. Outre les risques financiers, il faut à cet égard tenir compte des risques opérationnels. La FINMA évalue ceux-ci dans le cadre de l'approbation du plan de *recovery*. Si la *resolvability* globale est insuffisante, il est possible d'exiger des suppléments de fonds propres.

[1] Assurer la stabilité des marchés financiers : le Conseil fédéral approuve et soutient l'acquisition de Credit Suisse par UBS (admin.ch).
[2] Communiqué de presse (finma.ch).

Principaux risques

Dans son activité de surveillance, la FINMA suit une approche orientée sur les risques. L'intensité de sa surveillance s'aligne d'une part sur les risques encourus par les acteurs des marchés financiers et d'autre part sur les risques primaires qui résultent de l'environnement général. Ci-après sont décrits les neuf principaux risques, du point de vue de la FINMA, pour les assujettis et la place financière suisse sur un horizon temporel allant jusqu'à trois ans. Les flèches dans les intitulés présentent les changements par rapport au monitorage des risques de la FINMA de l'an dernier : le risque s'est accentué (↑), est resté inchangé (→) ou a diminué (↓).

Risque de taux (→)

La pression inflationniste persistante a conduit à de nouveaux durcissements de la politique monétaire avec des relèvements des taux directeurs en Suisse[3] *comme à l'étranger. Les taux d'intérêt nominaux et surtout les taux d'intérêt réels corrigés de l'inflation restent cependant bas. Les acteurs des marchés financiers pourraient toutefois subir des baisses de rendements, voire des pertes substantielles en cas de remontée soudaine des taux d'intérêt, notamment s'ils sont particulièrement exposés du fait de leur stratégie d'investissement et de leur modèle d'affaires. En ce qui concerne l'évolution des taux d'intérêt à plus long terme, ce sont les pressions inflationnistes structurelles qui sont déterminantes. Le risque découlant des fluctuations de taux reste ainsi toujours élevé pour le secteur bancaire et la FINMA continue donc de lui accorder une grande attention.*

L'inflation et la hausse des taux d'intérêt se répercutent en particulier sur les marchés des emprunts. Par rapport à 2022, les rendements des emprunts ont encore évolué, ceux pour les échéances courtes ayant davantage progressé que ceux des emprunts d'État d'échéance longue sur les marchés importants.

Comme l'illustre la figure « Courbes des rendements des emprunts d'État », la courbe des rendements en francs suisses était à nouveau en territoire positif dès 2022. Les rendements des emprunts de la Confédération à quarante ans sont restés inchangés par rapport à 2022 et ceux des emprunts de la Confédération à dix ans ont même reculé en 2023. Ceux des échéances plus courtes, comme les emprunts d'État à un an, ont quant à eux nettement augmenté depuis que la Banque nationale suisse a relevé ses taux directeurs. Cette évolution a entraîné ce que l'on appelle une inversion partielle de la courbe des rendements[4] des emprunts d'État suisses. Une évolution similaire est observée pour les emprunts d'État d'autres monnaies. L'inversion de la courbe des rendements reflète généralement l'attente du marché

[3] L'inflation est certes passée sous la barre des 2 % en Suisse, mais les pressions inflationnistes ne sont pas encore totalement écartées. Il faut en effet compter avec une nouvelle forte augmentation des prix (par ex. des primes d'assurance maladie, des loyers, de la TVA, des prix de la mobilité et de l'énergie) vers la fin de l'année.

[4] Alors que les taux d'intérêt diminuent avec l'augmentation des échéances sur la plage des échéances d'un à sept ans et sur celle des échéances supérieures à vingt-cinq ans environ (courbe des rendements inversée), la courbe des rendements est normale sur la plage des échéances inférieures à un an ainsi que sur celle de sept à vingt-cinq ans environ. On parle donc d'inversion partielle de la courbe.

Courbes des rendements des emprunts d'État

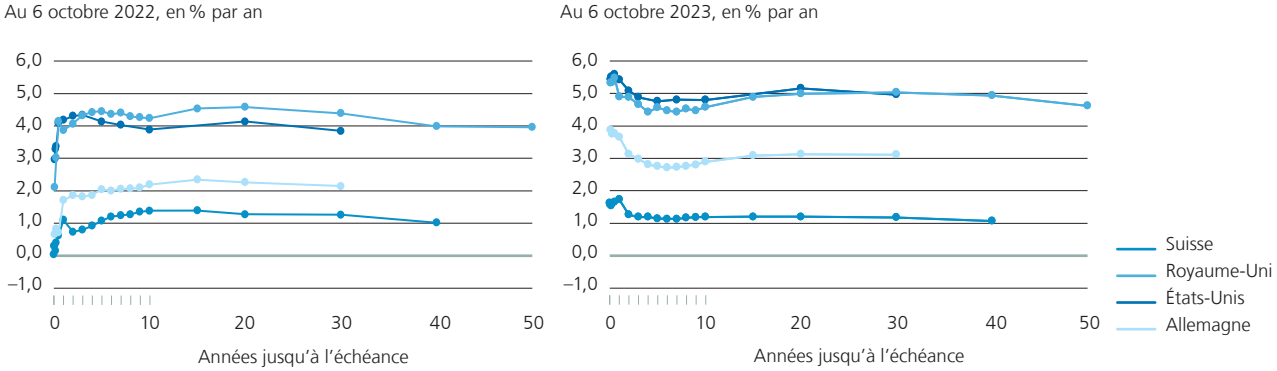

Source : Refinitiv Datastream

de voir une évolution baissière de l'économie. Les acteurs du marché s'attendent donc à une légère récession en Suisse au second semestre. L'évolution effective reste toutefois très incertaine et une nouvelle hausse des taux d'intérêt n'est pas exclue selon l'évolution de l'inflation et des attentes d'inflation.

Une hausse des taux d'intérêt recèle les risques suivants pour les banques :

1. Rentabilité : les taux d'intérêt plus élevés se traduisent en principe par une hausse des marges d'intérêt (notamment sur les dépôts des clients). Parallèlement, des emprunts à taux fixe avantageux arrivent progressivement à échéance. Cela permet potentiellement de renforcer encore la rentabilité des banques sur les opérations d'intérêts, ce qu'on a très bien pu observer l'année passée. Pénalisés par les taux d'intérêt créditeurs toujours faibles et l'inflation, les avoirs en banque restent peu attrayants par rapport à d'autres opportunités de placement. Les clients pourraient donc chercher d'autres solutions offrant une meilleure couverture contre l'inflation. Les banques pourraient ainsi voir se réduire une possibilité de refinancement avantageuse en cas de hausse des taux d'intérêt. Le comportement des clients dépend toutefois fortement de l'évolution de l'économie financière. Cela menace potentiellement les banques qui ont été trop optimistes dans la modélisation du comportement des clients ou qui ont trop peu couvert le risque. Du côté du crédit, une hausse des taux d'intérêt se traduit par une augmentation du coût du crédit, ce qui peut avoir un impact négatif sur la demande de crédit et, par conséquent, sur les opportunités de revenus. Les banques doivent par ailleurs utiliser des instruments de couverture pour contrer à temps le coût de la hausse des taux d'intérêt. Un choc à la hausse brutal et important pèserait ainsi sur la rentabilité. De même, les courbes des rendements très plates et partiellement inversées recèlent des risques de rendement pour l'avenir. En effet, la transformation des échéances pratiquée par les banques est moins rentable, voire pas rentable du tout.

2. Risques de valeur de marché : une forte hausse des taux d'intérêt et les incertitudes concernant l'évolution future ne pèsent pas seulement sur les perspectives de rendement, elles peuvent aussi avoir des répercussions négatives sur la valeur de marché des positions actives de la banque. Si une hausse des taux d'intérêt et l'augmentation de la volatilité des taux d'intérêt ont directement un effet négatif sur le compte de résultat pour les positions de négoce, elles peuvent entraîner une augmentation des pertes d'évaluation déjà accumulées sous forme de charges latentes pour les portefeuilles de placement *hold to maturity* (titres détenus jusqu'à l'échéance finale). Celles-ci deviennent particulièrement problématiques lorsque les portefeuilles en question doivent être vendus avant l'échéance (par ex. pour couvrir un besoin de liquidités). Outre la fluctuation de la valeur de marché, une hausse des taux d'intérêt peut aussi avoir un effet négatif sur le risque de défaillance de crédit (voir le chapitre suivant sur les risques de crédit).

3. Distorsion dans la perception des risques : les acteurs des marchés financiers peuvent avoir sous-estimé les risques dans un contexte de taux d'intérêt très bas, voire négatifs en termes réels. La prime de risque pour un produit peut dans certaines conditions avoir été considérée comme relativement faible par les investisseurs ou les établissements financiers, alors que le risque sous-jacent était en réalité significatif. Cela peut avoir conduit à de mauvaises incitations dans le comportement d'investissement, voire à des bulles d'actifs. Les risques accumulés de la sorte durant la phase de taux d'intérêt négatifs pourraient maintenant se matérialiser. Une remontée soudaine des taux pourrait conduire à une hausse de la volatilité et à des pertes, avec les conséquences correspon-

dantes pour les investisseurs (notamment en ce qui concerne les hypothèques du marché monétaire) et les établissements financiers. Ces derniers doivent en premier lieu se prémunir de ce risque par une gestion des risques adéquate, une dotation en fonds propres suffisante et une bonne information de la clientèle.

Les entreprises d'assurance sont généralement moins fortement touchées par une hausse des taux d'intérêt que les banques, car les engagements actuariels sont en grande partie couverts par des titres à revenu fixe. La hausse des taux d'intérêt se traduit certes par une baisse de la valeur des emprunts à taux fixe, mais elle s'accompagne aussi d'une réduction des engagements dans une perspective économique. Des augmentations soudaines et significatives des taux d'intérêt recèlent toutefois aussi des risques pour les entreprises d'assurance :

1. Solvabilité : dans certains cas, une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet globalement négatif sur le quotient SST[5]. Il n'est en effet généralement pas possible d'obtenir une couverture parfaite des risques de taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêt a un effet négatif si la durée d'engagement moyenne (duration) des engagements est inférieure à celle des emprunts. Si les taux d'intérêt à court terme augmentent plus que ceux à long terme – comme ces derniers mois –, cela se répercute en particulier sur les entreprises d'assurance qui détiennent des emprunts à court terme pour des engagements à long terme. Enfin, en cas de hausse des taux d'intérêt, il faut s'attendre à un élargissement des écarts de rendement ainsi qu'à une correction des actions, ce qui pèsera sur la capitalisation des entreprises d'assurance (voir ci-dessous).

2. Portefeuille d'investissement : les répercussions d'une augmentation des taux d'intérêt sur les bilans (statutaires) des entreprises d'assurance n'apparaissent pas immédiatement. Conformément à l'évaluation statutaire des engagements d'assurance, les titres sont en effet principalement évalués à leur coût d'acquisition amorti *(amortized cost)*. Les entreprises d'assurance sont ainsi incitées à modifier aussi peu que possible la diversification de leur portefeuille de placement, car la vente des emprunts provoquerait des pertes. Cela réduit toutefois considérablement la flexibilité financière.

3. Comportement des clients : la hausse des taux d'intérêt réduit la demande d'assurance-vie et d'assurance dommages. D'une part, le besoin en produits d'assurance diminue le cas échéant en raison de la contraction de l'économie (par ex. moins de créations d'entreprises, moins de nouvelles immatriculations de véhicules). D'autre part, la diminution du revenu disponible pèse sur les nouvelles conclusions d'assurance.

4. Rentabilité et coûts : les hausses de taux d'intérêt sont une conséquence d'une pression inflationniste accrue. Or, pour les assureurs dommages et les réassureurs en particulier, un renchérissement se traduit par une augmentation des coûts des sinistres, ce qui met la rentabilité sous pression. Du fait de l'augmentation des dépenses, les entreprises d'assurance sont en outre obligées d'augmenter leurs provisions.

Dans l'ensemble, le contexte économique actuel pose de nouveaux défis aux entreprises d'assurance. Les recettes sont susceptibles de diminuer sensiblement alors que les dépenses augmentent. Dans ce contexte, la liquidité peut aussi être affectée, de sorte qu'il faille céder des placements (voir chapitre « Risque de liquidité et de refinancement »). Des pertes sont ainsi réalisées, ce qui pèse à son tour sur la rentabilité.

[5] Le Test suisse de solvabilité (SST) sert à évaluer la capitalisation des entreprises d'assurance. Les entreprises d'assurance remettent le rapport SST au moins une fois par an. Celui-ci est vérifié par la FINMA.

Risque de crédit : hypothèques (→)

Du fait de la hausse des taux d'intérêt, la FINMA met un accent particulier sur le risque de crédit lié aux financements hypothécaires. Jusqu'à présent, les prix de l'immobilier des logements en propriété n'ont que peu réagi à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt. La croissance des prix a ralenti et le nombre de transactions a reculé. Quant à la demande de logements locatifs, elle reste très forte. La hausse des taux d'intérêt hypothécaires détériore la capacité financière effective des preneurs de crédit pour les produits à taux variable, ce qui entraîne une augmentation du risque de défaillance.

En octroyant des crédits hypothécaires, les établissements assujettis s'exposent à un risque de crédit à deux égards : d'une part, le client peut se trouver dans l'impossibilité d'honorer ses obligations en matière d'intérêts et d'amortissement entraînant une défaillance de crédit pour l'établissement prêteur. Le risque de défaillance est d'autant plus faible que la capacité financière du client est bonne. D'autre part, la valeur du bien immobilier servant de garantie peut chuter et provoquer ainsi des pertes à l'établissement en cas de défaillance. Le risque de subir une perte importante en cas de défaillance augmente lorsque les prix de l'immobilier s'effondrent en période de crise. Il est possible pour un établissement de réduire ce risque en refusant un taux de nantissement excessif et en exigeant un apport suffisant en fonds propres de la part du preneur de crédit.

Le volume total des prêts hypothécaires auprès des banques a encore augmenté. Cela s'explique principalement par la forte croissance des financements d'immeubles de rendement. La croissance des financements d'immeubles résidentiels a quelque peu ralenti, mais elle reste largement en territoire positif. Du fait de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires, les marges des banques ont également augmenté. Cela se répercute favorablement sur la rentabilité (voir chapitre précédent), surtout pour les banques de petite et moyenne taille pour lesquelles les activités hypothécaires représentent la principale source de revenus.

Le volume de nouveaux financements d'appartements et de maisons destinés à être mis en location par des particuliers est en recul depuis le revirement des taux d'intérêt. Ce type d'investissement devient en effet moins rentable, et donc moins attrayant, du fait de l'augmentation des coûts de financement.

La part des nouvelles hypothèques à taux variable (indexées au SARON) a quant à elle doublé par rapport à ce qu'elle représentait dans un environnement de taux négatifs. Lorsqu'ils optent pour ce type de produits, les preneurs de crédit sont exposés à un risque accru en matière de taux d'intérêt et de capacité financière.

La FINMA observe par ailleurs que de nombreuses banques appliquent des critères d'octroi de crédit non durables. Elles ont en d'autres termes tendance à surestimer la capacité financière des preneurs de crédit par exemple en fixant un taux hypothécaire théorique trop bas ou un seuil de capacité financière trop élevé. De plus, un certain nombre de banques octroient une proportion très élevée de crédits qui dérogent à leurs propres critères d'octroi de crédits (opérations *exceptions to policy*).

La figure « Critères de capacité financière appliqués lors de l'octroi de crédits » illustre la répartition des coûts théoriques en relation avec les critères de capacité financière de 45 banques. Ces calculs se réfèrent au financement d'immeubles résidentiels de rendement avec un nantissement de 75 % et de logements en propriété avec un nantissement de 80 %[6]. Elle souligne que les coûts théoriques (taux d'intérêt théorique et charges) appliqués par les banques divergent fortement et que certaines banques prévoient peu de marges pour les imprévus. Combiné à l'augmentation des coûts de finance-

[6] Taux de nantissement maximal autorisé. Ce taux est déterminé dans les directives reconnues comme standards minimaux par la FINMA.

Critères de capacité financière appliqués lors de l'octroi de crédits

Coûts en pourcentage

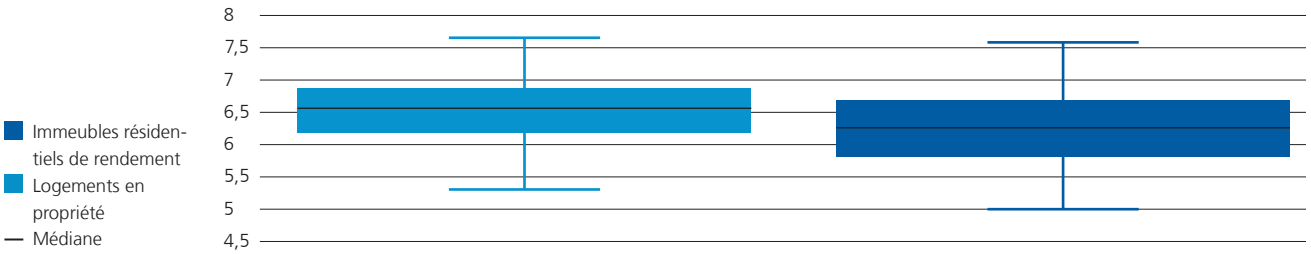

Le diagramme en boîte représente le minimum, le quartile inférieur, la médiane, le quartile supérieur et le maximum.

Coûts théoriques maximaux en pourcentage pour une hypothèque avec un nantissement de 80 % (logement en propriété) ou de 75 % (immeuble résidentiel de rendement), en tenant compte du seuil de capacité financière des banques en question. Le seuil de capacité financière est pris en compte afin de pouvoir comparer les banques en termes de critères de capacité financière.

Source : FINMA

ment, cela peut se traduire par un risque accru en matière de capacité financière pour les clients, qui peut à son tour conduire à une augmentation des défaillances de crédit pour les banques.

Sur le marché des logements en propriété, la croissance des prix a commencé à ralentir mi-2022 seulement. Or, les taux d'intérêt ont commencé à augmenter fin 2021 déjà, provoquant une baisse de la demande qui s'est traduite par un recul du nombre de transactions. Eu égard à la situation extrêmement tendue sur le front de l'offre, les transactions se concluent néanmoins à des prix tels que les indices des prix continuent à s'inscrire en hausse.

La hausse des taux d'intérêt exerce une pression sur les évaluations des immeubles de rendement. Les taux de vacance sont cependant à un plancher historique et les loyers pour les baux en cours progressent du fait de la hausse du taux d'intérêt de référence, ce qui a un effet compensatoire sur les évaluations. La forte immigration ainsi que le nombre élevé de requérants d'asile alimentent la demande de logements locatifs. Or, comme peu de nouveaux logements ont été construits ces dernières années, la situation sur le marché du logement locatif est tendue. Il faut en outre s'attendre à ce que les investisseurs institutionnels réagissent aussi à l'évolution des taux d'intérêt, puisque de nouvelles opportunités de placement attrayantes se présenteront sur le marché de l'immobilier résidentiel du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Les conséquences d'une crise immobilière seraient considérables pour la place financière suisse. En cas de recul sensible des prix immobiliers, la couverture des crédits hypothécaires serait beaucoup moins élevée que prévu lors de l'octroi, ce qui se traduirait par

des pertes pour les établissements prêteurs. Les tests de résistance de la FINMA révèlent qu'une crise immobilière grave pourrait entraîner des pertes de plusieurs dizaines de milliards de francs. Certaines banques détiendraient trop peu de fonds propres destinés à absorber les pertes pour leur portefeuille hypothécaire et ne seraient pas en mesure de supporter les pertes correspondantes.

La dotation en fonds propres des banques revêt une grande importance compte tenu du volume globalement élevé des crédits hypothécaires. Le volant anticyclique de fonds propres réactivé fin septembre 2022 par le Conseil fédéral reste donc en vigueur. Avec l'entrée en vigueur du dernier paquet de réformes de Bâle III (les normes finales de Bâle III), les banques qui appliquent le modèle standard doivent détenir nettement plus de fonds propres pour couvrir les hypothèques octroyées pour des immeubles résidentiels de rendement que pour les logements en propriété compte tenu des risques différents.

Par rapport au secteur bancaire, la part de crédits hypothécaires dans le secteur des assurances reste limitée et a tendance à reculer. Les entreprises d'assurance sont toutefois aussi exposées au marché immobilier par le biais d'investissements directs et indirects dans l'immobilier. Les immeubles, détenus directement ou indirectement, et les hypothèques représentent ensemble 18 % en moyenne des placements de capitaux. Une crise immobilière associée à une hausse des taux d'intérêt aurait donc d'importantes répercussions sur la solvabilité et la couverture de la fortune liée des entreprises d'assurance.

Risque de crédit : autres crédits (→)

Les opérations de crédit sont fortement influencées par la situation conjoncturelle générale. Une forte inflation persistante et des taux d'intérêt durablement élevés, de même que les chocs macroéconomiques et géopolitiques, peuvent avoir un impact sur la solvabilité des preneurs de crédit et augmenter le risque de crédit. Une chute des bénéfices et une baisse des évaluations du marché pourraient entraîner des pertes sur les crédits lombards et sur les prêts aux entreprises. Cela dépend toutefois de la situation économique globale incertaine.

Après la crise financière mondiale de 2007/2008, l'environnement économique a été caractérisé par des taux d'intérêt très bas, une faible volatilité et des liquidités abondantes. Cela a incité les acteurs des marchés à augmenter sensiblement le volume des crédits et l'endettement. L'environnement actuel, caractérisé par une forte inflation, un ralentissement de la croissance et une politique monétaire restrictive, exerce une pression sur les marchés du crédit et affecte les assujettis comme décrit ci-dessous.

– Aucune des banques suisses n'est particulièrement active ou exposée dans le secteur du crédit commercial classique à l'étranger. Les banques suisses actives au plan mondial, comme UBS, accordent certes des crédits à des entreprises hors de Suisse, mais seulement sous certaines conditions. Il peut s'agir de prêts (ou de facilités de crédit) octroyés dans le but de générer des revenus sur d'autres activités commerciales avec les entreprises en question (par ex. émission de titres ou services de conseil). Dans ce cas, les risques de défaillances de crédit restent, du moins en partie, dans les bilans des banques. Ou alors, les banques regroupent et syndiquent les crédits pour les placer auprès d'investisseurs. UBS, en particulier, est active dans le domaine du *leveraged finance* (octroi de prêts pour des opérations de rachats d'entreprise financés par

le crédit et placement des prêts syndiqués auprès d'investisseurs).

- La hausse rapide des taux d'intérêt a entraîné un net ralentissement des nouvelles affaires dans ce domaine. Certaines positions de *leveraged finance* pour lesquelles aucune transaction n'a abouti ont déjà dû être en partie réévaluées à la baisse. De plus, la probabilité que les prêts de *leveraged finance* qui restent dans le bilan faute de demande subissent un défaut de paiement augmente lorsque les taux d'intérêt s'inscrivent à la hausse. Comme les nouvelles transactions ne sont effectuées que de manière très sélective et que les transactions existantes ont déjà été réévaluées à la baisse, le potentiel de pertes résiduel dépend essentiellement de la future évolution des taux d'intérêt et de la demande des investisseurs.
- La qualité des portefeuilles de prêts aux entreprises des banques actives sur le plan national pourrait aussi souffrir des effets d'une détérioration de la conjoncture ou d'une nouvelle augmentation des coûts de l'énergie, ainsi que de goulets d'étranglement. Ces répercussions varient toutefois d'un secteur à l'autre.
- Le portefeuille de crédits lombards[7] représente une part importante des actifs des banques actives au plan international. En raison de la volatilité des marchés, les titres déposés en garantie subissent d'importantes fluctuations, en particulier à la baisse. Il est possible que les décotes *(haircuts)* appliquées par les banques soient trop faibles. Cela signifie que les garanties pourraient ne pas couvrir suffisamment les crédits. Si, dans de tels cas, la clientèle n'est pas en mesure d'honorer son obligation de faire des versements supplémentaires (appels de marge), cela peut aboutir à des défaillances de crédit et des pertes pour la banque. De même, des risques de concentration peuvent apparaître si les prêts sont adossés à des sûretés individuelles *(single stock lending)* ou à un nombre limité de sûretés (faible diversification).
- Si le risque de crédit des banques se concrétise en particulier par des défaillances de crédit, les entreprises d'assurance et les gestionnaires d'actifs sont davantage touchés par des détériorations de la solvabilité ou une hausse du taux de défaillance parmi les émetteurs d'emprunts. Les entreprises d'assurance et les gestionnaires d'actifs octroient moins de crédits, mais détiennent d'importants portefeuilles de titres à revenu fixe. Ceux-ci sont exposés aux risques pays et de contrepartie.

Risque de marché : risque d'écart de rendement (→)

Le risque d'écart de rendement désigne le risque de perte du fait des fluctuations des primes de risque. Compte tenu des turbulences bancaires de mars 2023, les primes de risque (écarts de rendement) des obligations d'entreprises ont légèrement augmenté début 2023 avant de diminuer à nouveau avec l'apaisement des tensions dans le secteur bancaire. Dans l'ensemble, les primes de risque sont toutefois légèrement plus élevées qu'avant l'offensive russe contre l'Ukraine, que ce soit pour les obligations d'entreprises ou pour les emprunts d'État.

Depuis mars 2023, les écarts de rendement des entreprises européennes et américaines se sont à nouveau resserrés, aussi bien pour les entreprises bien notées *(investment grade)* que pour celles moins bien notées *(non investment grade)* (voir les figures « Évolution des primes de risque »). La persistance de l'inflation à l'échelle mondiale, les incertitudes géopolitiques ainsi que les perspectives de croissance toujours assombries peuvent entraîner une plus grande aversion au risque et, par conséquent, des primes de risque plus élevées. De plus, le taux d'endettement des entreprises et des États mesuré à l'aune du produit intérieur brut a fortement augmenté du fait de la pandémie de COVID-19 et n'a guère diminué depuis. La vulnérabilité de ces marchés face à de futurs chocs a par conséquent encore augmenté.

Un élargissement des écarts de rendement des obligations d'entreprise et des emprunts d'État aurait les conséquences suivantes pour les assujettis :

– Un élargissement soudain et important des écarts pourrait provoquer pour les banques des pertes directes sur leurs portefeuilles. Cela concernerait de nombreux produits financiers tels que les emprunts, les titrisations ou les prêts à des contreparties très endettées. L'activité a légèrement augmenté en 2023, en particulier sur certains marchés plus risqués comme les obligations à haut rendement et les émetteurs très endettés.

Évolution des primes de risque de crédit pour les emprunts de première qualité *(investment grade)* dans les indices CDS[8]

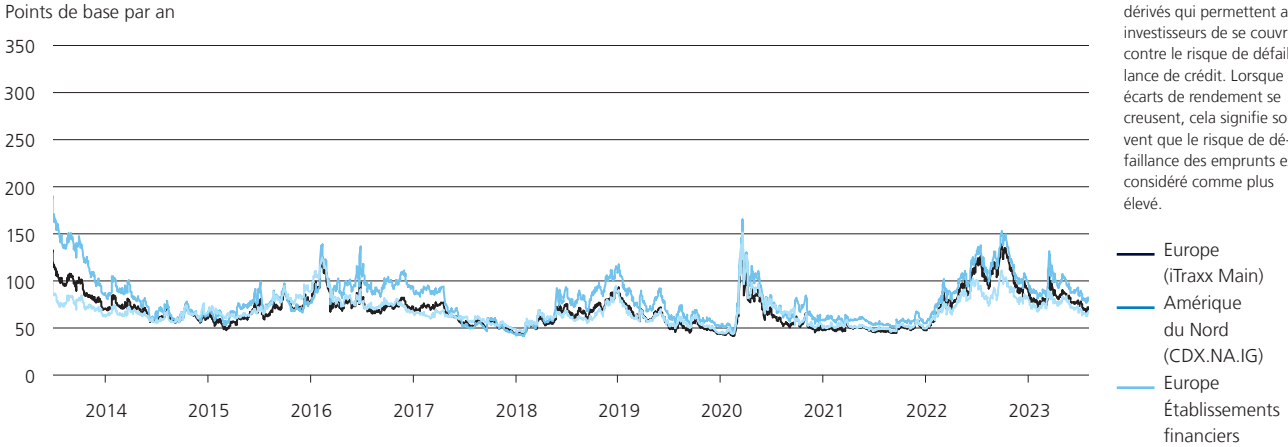

Source : Bloomberg

[8] Ces indices représentent l'évolution cumulée des prix des *credit default swaps* d'entreprises de bonne qualité. Les *credit default swaps* servent souvent de mesure du risque d'écart de rendement car ils représentent le marché des assurances contre les défaillances de crédit. Les *credit default swaps* sont des instruments financiers dérivés qui permettent aux investisseurs de se couvrir contre le risque de défaillance de crédit. Lorsque les écarts de rendement se creusent, cela signifie souvent que le risque de défaillance des emprunts est considéré comme plus élevé.

Évolution des primes de risque de crédit pour les obligations à haut rendement *(non-investment grade* ou *high yield)* dans les indices CDS

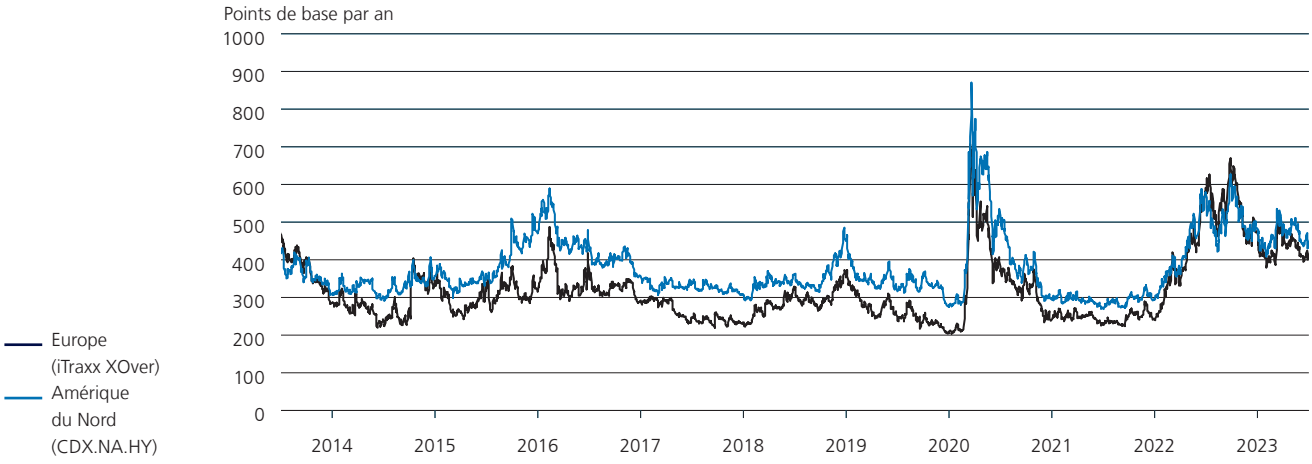

Source : Bloomberg

Le sentiment du marché reste toutefois incertain. Les différences entre les rendements des emprunts fluctuent en effet fortement et le marché exprime des inquiétudes quant à la solvabilité des débiteurs. Pour cette raison, les banques ont surtout cédé leurs portefeuilles de produits financiers plus risqués et n'ont conclu que peu de nouvelles affaires. Elles ont par conséquent subi moins de pertes dues à des variations dans les fluctuations du marché en 2023 que l'année précédente.

– Un élargissement des écarts de rendement peut toujours entraîner des ajustements de la valeur du crédit *(credit valuation adjustments)* dans les transactions sur produits dérivés. Cela peut se répercuter sur la confiance des contreparties et de la clientèle et se traduire par des sorties de dépôts et de valeurs patrimoniales.
– Les banques pourraient aussi subir une augmentation des coûts pour le maintien de la couverture contre les défaillances en matière de crédit.
– Pour les entreprises d'assurance, des corrections substantielles des écarts de rendement des obligations d'entreprise se traduisent par une réduction des actifs et donc de la dotation en fonds propres puisque les actifs sont évalués conformément au marché dans le calcul de la solvabilité (SST).

Dans la fortune liée, les emprunts sont généralement évalués au moyen de la méthode d'amortissement des coûts. Leur valeur ne varie donc qu'en cas de détérioration de la solvabilité ou de défaillance, mais pas en cas de variation des taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement (nouveau)

Les risques de liquidité et de refinancement désignent le danger qu'un établissement ne dispose plus de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations à court et moyen termes en cas de crise. Cette situation peut avoir plusieurs causes, notamment que les contreparties demandent davantage de garanties, une dégradation des notations, un accès insuffisant ou limité aux liquidités de la banque centrale ou un besoin accru de liquidités du fait d'importantes sorties de fonds de la clientèle. Des événements systémiques ou ponctuels peuvent en outre pousser les partenaires commerciaux et les investisseurs à durcir les conditions auxquelles ils mettent à disposition des liquidités, voire à retirer des liquidités.

Déclenchée par les turbulences bancaires aux États-Unis, la crise de confiance mondiale s'est rapidement accélérée à la mi-mars 2023. Elle s'est traduite pour Credit Suisse par une détérioration de la situation en matière de liquidités du fait d'importantes sorties de fonds de la clientèle et de réductions des limites de contrepartie, mais les mesures prises par les autorités suisses[9] ont permis de stabiliser la situation et de préserver la stabilité financière. Ces turbulences dans le secteur bancaire, ainsi que différentes crises bancaires par le passé, illustrent qu'une pénurie de liquidités peut être à l'origine d'une situation de crise significative.

– Banques : lorsque les déposants perdent confiance dans la capacité d'une banque à honorer leurs créances, cela peut rapidement provoquer d'importantes sorties de liquidités, et déclencher une situation de crise avec une spirale baissière inéluctable. Les autres acteurs du marché peuvent en effet devenir plus frileux et être moins disposés à fournir des liquidités *(bank run)*, ce qui peut tarir encore davantage les liquidités d'une banque et – selon la taille de la banque en question ou le nombre de banques concernées – déstabiliser le système financier. Les turbulences qui ont secoué le secteur bancaire en mars 2023 ont mis en évidence certaines difficultés en lien avec le risque de liquidité des banques. Celles-ci concernaient notamment la vitesse et le volume des sorties de dépôts, la concentration dans la structure de financement ainsi que le rôle des réseaux sociaux et de la finance numérique.
– Entreprises d'assurance : d'importantes distorsions sur les marchés financiers peuvent entraîner un risque d'illiquidité accru pour les entreprises d'assurance. Ainsi, une hausse des taux d'intérêt, et donc une baisse de la valeur de marché des actifs liquides, réduit les liquidités disponibles. Le besoin de refinancement des filiales peut en outre représenter une charge supplémentaire sur les liquidités, en particulier pour les entreprises d'assurance actives au plan international.
– Les calculs de solvabilité dans le domaine de l'assurance (SST) reposent sur un horizon à un an. Les entreprises d'assurance doivent donc se refinancer immédiatement sur le marché des capitaux en cas de besoin. Or, si une entreprise d'assurance subit une perte importante en fin d'année et que le marché enregistre parallèlement une forte correction à la baisse, les coûts de financement risquent d'augmenter. Les entreprises d'assurance sont donc fortement exposées aux perturbations du marché.

[9] Assurer la stabilité des marchés financiers : le Conseil fédéral approuve et soutient l'acquisition de Credit Suisse par UBS (admin.ch).

Cyberrisques (→)

Les cyberrisques restent l'un des plus grands risques opérationnels pour les assujettis. À cet égard, le secteur financier suisse n'est pas épargné par les cyberattaques. Lorsqu'elles aboutissent, les cyberattaques peuvent causer d'importants dommages, comme l'illustrent différents exemples du passé. Le nombre de signalements à la FINMA à ce sujet s'est maintenu stable. La pression reste toutefois forte sur les établissements pour qu'ils gardent toujours un œil sur l'état actuel des menaces, qu'ils réagissent rapidement et qu'ils testent en permanence leur propre infrastructure pour détecter les vulnérabilités.

Régulièrement, les médias font état de cyberattaques réussies contre des sociétés établies. Ainsi, des cybercriminels ont récemment utilisé une faille de sécurité du logiciel de transfert de fichiers « MOVEit » pour extraire des données et faire ensuite chanter les entreprises. Pour de nombreux assujettis, la détection de telles attaques dites *zero-day* (faille inconnue jusqu'à présent, exploitée par des pirates) constitue un défi. Il n'est en effet pas possible de les identifier par des moyens traditionnels tels que des scanners de failles pour les combler ensuite.

Les attaques par déni de service distribué (*distributed denial of service*, DDoS) restent aussi fréquentes (voir la figure « Répartition des types d'attaques sur la base des cybersignalements parvenus à la FINMA au cours des douze derniers mois »). Il s'agit d'attaques dans le cadre desquelles un grand nombre de demandes provoque la surcharge des systèmes (par ex. d'un site Internet). Des groupes revendiquant des motivations politiques ont récemment attaqué les sites Internet de l'administration fédérale et d'autres autorités de cette manière. Des établissements assujettis à la surveillance ont aussi été visés, mais sont parvenus à repousser les attaques. En comparaison avec les attaques DDoS de fin 2020, qui avaient pro-

Répartition des types d'attaques sur la base des cybersignalements parvenus à la FINMA au cours des douze derniers mois

Type d'attaque

En %

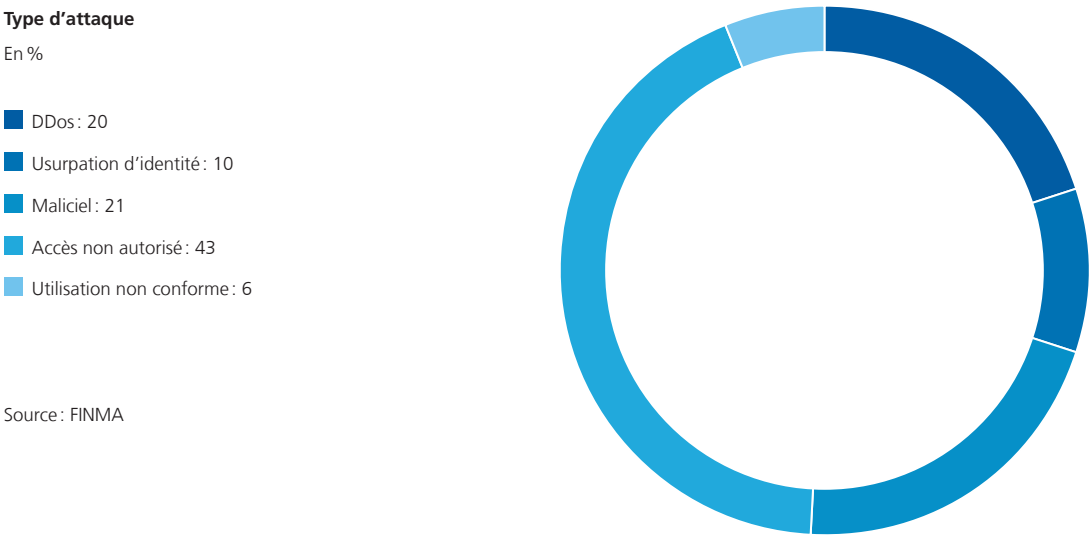

Source : FINMA

Nombre de signalements de cyberattaques par catégorie de surveillance

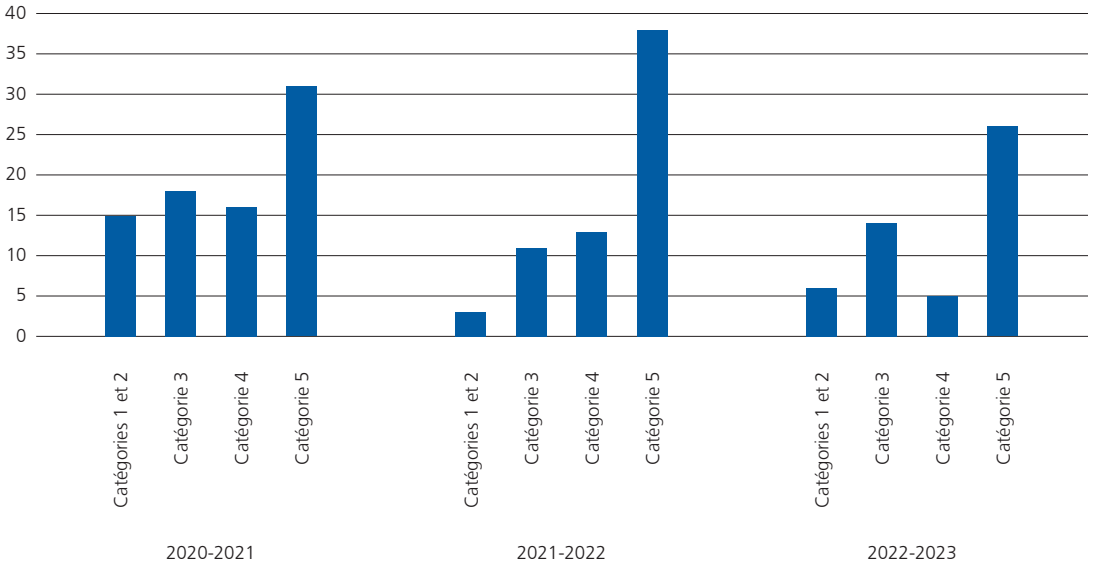

Source : FINMA

Vecteurs d'attaque

En %

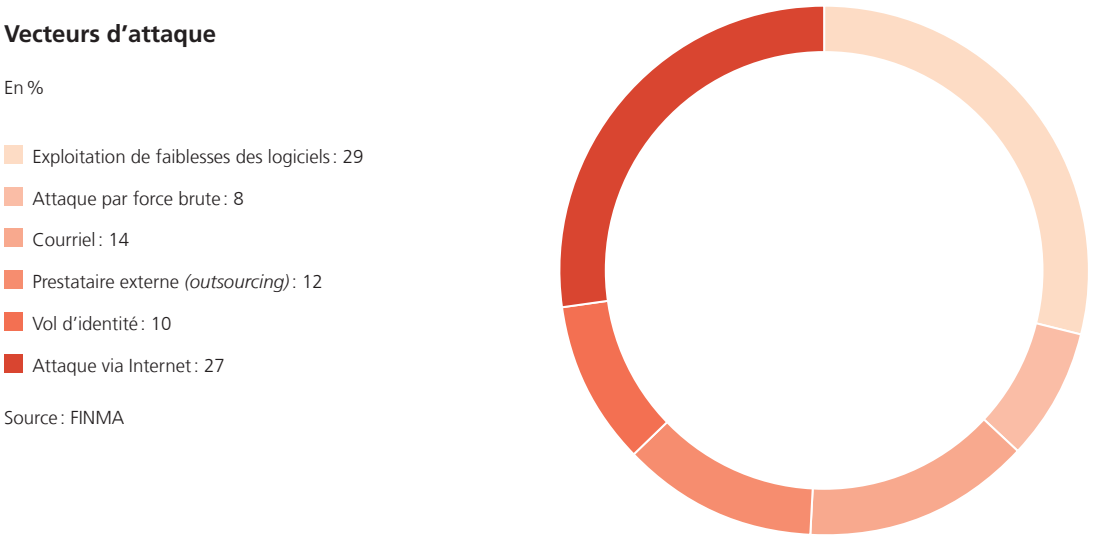

Source : FINMA

voqué des pannes et des indisponibilités majeures, les établissements étaient très bien préparés. La menace liée aux cyberattaques à caractère politique augmente néanmoins.

Les signalements de cyberattaques adressés par les assujettis à la FINMA confirment la tendance selon laquelle les petits établissements sont plus souvent attaqués (voir la figure « Nombre de signalements de cyberattaques par catégorie de surveillance »). Par ailleurs, les entreprises d'assurance (environ 30 %) et les gestionnaires de fortune (environ 20 %) sont désormais aussi davantage ciblés par les cyberattaques, en plus des banques. La tendance qui consiste à attaquer avec succès les entreprises par le biais de prestataires de services s'est aussi poursuivie (voir la figure « Vecteurs d'attaque »). Ainsi, des pirates ont compromis les données de plusieurs dizaines d'établissements en menant deux attaques au *ransomware* contre des prestataires de services. De telles attaques ne concernent pas nécessairement les données des clients, mais peuvent aussi toucher d'autres données considérées comme critiques par l'entreprise, par exemple sur les collaborateurs, des secrets commerciaux, des stratégies de placement, etc.

Blanchiment d'argent et sanctions (→)

La place financière suisse est, à l'échelle mondiale, l'un des principaux lieux de gestion de fortune transfrontière pour des clients privés. Elle est donc particulièrement exposée aux risques de blanchiment d'argent. Des violations des obligations de diligence et de communiquer pourraient avoir des conséquences juridiques et nuire à la réputation des établissements financiers tant en Suisse qu'à l'étranger. Le risque de blanchiment d'argent est resté à un niveau élevé durant l'année en cours. Les obligations de sanction en relation avec la guerre en Ukraine recèlent toujours des risques opérationnels pour les assujettis.

Les nouveaux clients pour la place suisse de gestion de fortune se trouvent souvent dans des pays émergents présentant un fort danger de corruption. L'expérience a montré qu'en plus des personnes politiquement exposées, des entreprises publiques ou parapubliques ainsi que des fonds souverains peuvent être impliqués dans les flux financiers associés à la corruption et au détournement de fonds. Dans la gestion de fortune en particulier, les risques sont encore renforcés du fait que l'on opère souvent par le biais de structures complexes. Il ne s'agit pas seulement de structures isolées qui peuvent conduire à un manque de transparence quant à l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales en raison de leur composition complexe. Il peut aussi s'agir de réseaux de relations d'affaires dont le but économique n'apparaît pas clairement en raison de l'utilisation de plusieurs sociétés de domicile et qui peuvent servir à dissimuler l'origine des fonds incriminés.

La place financière suisse n'a pas été épargnée par les scandales de blanchiment d'argent par le passé. Les enseignements que l'on peut tirer de ces nombreuses affaires sont clairs : le cadre de la *compliance* d'une banque doit rester en adéquation avec sa propension au risque. À cet égard, l'analyse annuelle des risques joue notamment un rôle central. Un établissement financier doit non seulement s'assurer en

permanence que les risques qu'il prend correspondent effectivement à son activité, mais aussi que ces risques sont efficacement réduits par des mécanismes de contrôle.

L'augmentation du nombre de communications au MROS observée ces dernières années peut être le signe d'un changement culturel et de meilleurs systèmes de contrôle, mais aussi de la perdurance de risques très élevés. Les communications parvenues au MROS et les calculs qui s'y rapportent révèlent une augmentation d'environ 28 % en un an, soit deux fois plus qu'en 2021 et la plus forte augmentation depuis 2018. Comme l'année dernière, le monitorage des transactions est la source d'informations qui a le plus souvent fait naître un soupçon chez les intermédiaires financiers (30 %).

Aux risques traditionnels de blanchiment d'argent notamment en relation avec la gestion de fortune transfrontière s'ajoutent de nouveaux risques dans le domaine des technologies cryptographiques. D'un côté, les nouvelles technologies permettent d'améliorer l'efficacité du secteur financier ; d'un autre côté, le danger de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme se trouve accentué par un anonymat potentiellement plus grand ainsi que par la vitesse et la nature transfrontière des transactions.

Les cryptomonnaies notamment peuvent par exemple servir de moyen de paiement lors de cyber-attaques ou dans le cadre de négoce illégal sur le *darknet*. Pour les entreprises *fintech* aussi, les risques de blanchiment d'argent peuvent être importants. Dans ce domaine, les établissements financiers ne disposant pas d'un dispositif adéquat de gestion du risque de blanchiment d'argent peuvent fortement nuire à la réputation de la place financière.

Compte tenu de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le Conseil fédéral a décidé le 28 février 2022 de reprendre le train de sanctions de l'UE. L'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine comprend non seulement des sanctions financières habituelles à l'encontre de certaines personnes et entreprises figurant sur une liste, mais aussi l'interdiction de fournir certains services financiers à des ressortissants russes et à des personnes physiques résidant en Fédération de Russie et entreprises établies en Fédération de Russie.

Le SECO est chargé du contrôle de l'exécution des sanctions. La responsabilité pour le contrôle du respect des prescriptions du droit de la surveillance en matière d'organisation incombe à la FINMA. Ces prescriptions exigent que tous les risques, y compris les risques juridiques et de réputation, soient identifiés, limités et contrôlés de manière adéquate par les assujettis et qu'un système de contrôle interne efficace soit mis en place. Cela inclut aussi le traitement des sanctions.

Le respect correct des sanctions est exigeant sur le plan opérationnel et demande une diligence élevée. La violation des prescriptions en matière de sanctions recèle des risques juridiques et de réputation élevés, non seulement pour les établissements individuels, mais aussi pour la place financière suisse dans son ensemble. La gestion des clients présentant des risques accrus (par ex. des personnes politiquement exposées) et provenant de pays sanctionnés recèle toutefois un important risque de réputation même lorsque les prescriptions en matière de sanctions sont respectées. Une gestion des risques particulièrement minutieuse est donc requise à leur égard.

Accès au marché européen (→)

Les modifications et limitations de l'accès à des pays cibles importants pour les établissements financiers suisses peuvent avoir des répercussions notables sur leurs rendements. Le risque d'une limitation de l'accès aux marchés n'a que peu changé en 2023.

La tendance à une fragmentation accrue de la réglementation des marchés financiers se poursuit. La fragmentation réglementaire peut conduire à un durcissement des régimes d'accès au marché pour les établissements suisses qui proposent des services à l'étranger. Cela s'accompagne souvent d'exigences élevées de la part des autorités étrangères en matière d'accès à l'information pour la surveillance des établissements financiers suisses exerçant des activités transfrontières. Les autorités étrangères peuvent par exemple exiger des établissements financiers suisses que ceux-ci leur transmettent directement de nombreuses informations. L'accès au marché est en outre souvent lié à des obligations de coopération entre les autorités de surveillance.

Fin juin 2023, le Conseil et le Parlement européen ont conclu un accord provisoire sur l'introduction d'une exigence de succursale pour les banques de pays tiers – mais rien n'a encore été définitivement adopté. L'accord doit encore être confirmé par le Conseil et par le Parlement européen avant d'être formalisé. Il semblerait que la voie empruntée soit moins restrictive pour les banques suisses qu'initialement attendu. En l'absence d'accords entre la Suisse et l'UE, aucune autre amélioration notable n'a été apportée aux questions relatives aux marchés financiers.

Afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux, la Suisse négocie actuellement un accord relatif aux services financiers avec le Royaume-Uni. Dans l'ensemble, de nombreuses incertitudes juridiques continuent toutefois de planer sur les évolutions en matière d'accès au marché pour les activités transfrontières. Celles-ci sont susceptibles d'engendrer des frais supplémentaires pour les établissements financiers. Les restrictions à la fourniture de services financiers transfrontières pourraient ainsi provoquer des délocalisations à l'étranger et nuire durablement à la place financière suisse.

Externalisation (nouveau)

L'externalisation de fonctions essentielles à des tiers constitue un vecteur de risques opérationnels chez les assujettis. Les établissements financiers dépendent toujours plus de prestataires de services pour des fonctions essentielles ou critiques. Soutenues par la numérisation et le recentrage sur les tâches principales, les externalisations ont encore augmenté ces dernières années. Elles apportent de nombreux avantages tels que la flexibilité, l'innovation et une meilleure résilience opérationnelle. Les interruptions de fonctions critiques et les défaillances de prestataires essentiels peuvent cependant aussi receler d'importants risques. Dans des cas extrêmes, elles peuvent menacer la stabilité du marché financier.

Depuis de nombreuses années déjà, les établissements financiers font appel à des prestataires externes pour des tâches essentielles. Ces dernières années, l'ampleur de ces externalisations a encore augmenté. Ainsi, le nombre d'externalisations de fonctions essentielles importantes par assujetti augmente. Ce faisant, le nombre de sous-traitants augmente aussi et, par conséquent, la complexité de la chaîne d'approvisionnement.

Les établissements financiers externalisent typiquement, du moins en partie, des processus opérationnels tels que le trafic des paiements (deux tiers des banques), le règlement de titres ou l'infrastructure informatique et son exploitation (80 % des banques, 60 % des entreprises d'assurance). Ils dépendent donc dans une large mesure de tiers pour la fourniture de leurs services. De plus, ils ont la responsabilité de surveiller les prestataires de services et de veiller à ce que ceux-ci prennent des mesures si nécessaire. Le fait que 33 % des cyberattaques contre des établissements financiers passent par des tiers souligne les risques que cette situation recèle (voir à ce sujet les explications relatives aux cyberrisques).

Certaines fonctions essentielles sont externalisées par un grand nombre d'établissements financiers à un petit nombre de prestataires seulement. Les services de *cloud* en sont un exemple. Cela augmente la dépendance opérationnelle du secteur financier envers un faible nombre de prestataires de services. Une interruption ou un accès involontaire aux données d'un de ces prestataires critiques pourrait avoir des répercussions massives sur le marché financier suisse.

La maîtrise et la surveillance des prestataires et des risques qu'ils représentent sont essentielles pour pouvoir garantir le bon fonctionnement opérationnel. La responsabilité de la conduite en bonne et due forme ne peut pas être déléguée et s'étend donc aussi à l'externalisation (Cm 23 de la Circ.-FINMA 18/3). Il est donc important que les établissements acquièrent les connaissances nécessaires pour pouvoir contrôler et surveiller de manière adéquate la fonction externalisée et, au besoin, prendre les mesures nécessaires, conformément notamment aux Cm 60 et suivants de la Circ.-FINMA 17/1 « Gouvernance d'entreprise – banques ». La FINMA a constaté des retards, notamment en ce qui concerne l'identification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et des risques qui y sont liés. Les risques que recèlent les externalisations essentielles ne sont en outre pas toujours identifiés, surveillés et gérés de manière adéquate.

Priorités de la surveillance de la FINMA

La FINMA a défini les priorités de son activité de surveillance sur la base des risques décrits ci-avant. Des instruments importants en matière de surveillance sont notamment les entretiens de surveillance réguliers, les contrôles sur place, les tests de résistance et, en supplément pour les entreprises d'assurance, les scénarios SST. La FINMA utilise en outre de manière ciblée les instruments de surveillance spécifiques décrits ci-après. Lorsque, sur la base de ses instruments de surveillance, la FINMA constate des faiblesses au sein d'un établissement, elle ordonne des mesures. Il peut notamment s'agir pour une banque de l'exigence de détenir davantage de fonds propres.

La FINMA identifie à temps les **risques de taux d'intérêt** chez les assujettis au moyen d'analyses de risques anticipatives et régulières. La FINMA effectue notamment des tests de résistance spécifiques au risque de taux et procède à un examen approfondi des banques hors norme présentant un risque de taux accru. Elle continue par ailleurs de prendre des mesures en matière de fonds propres pour les établissements particulièrement exposés. Pour les entreprises d'assurance, le niveau des provisions reste un sujet central dans le cadre de l'activité de surveillance, notamment en lien avec des chocs de taux d'intérêt et l'inflation.

Le **risque de crédit lié aux hypothèques** s'inscrit parmi les axes prioritaires de l'activité de surveillance de la FINMA en raison, d'une part, des risques considérables qu'il représente et, d'autre part, de l'énorme importance des opérations hypothécaires pour les banques suisses. La FINMA se procure une vue d'ensemble des critères d'octroi de crédits, de la gestion des risques de crédit et notamment de la gestion de la propension au risque. Sur la base de recensements ordinaires et spécifiques, elle analyse différentes caractéristiques des nouveaux prêts hypothécaires octroyés. Elle soumet ensuite sur cette base les portefeuilles d'hypothèques existantes de certaines banques à des tests de résistance spécifiques selon une méthodologie développée en interne. Elle examine ainsi ce qu'impliqueraient pour les différentes banques un effondrement des prix ou une envolée des taux d'intérêt dans un contexte économique défavorable.

La FINMA informe régulièrement les assujettis des risques potentiels que recèle une croissance non durable du portefeuille hypothécaire et de l'importance d'une gestion des risques appropriée dans le domaine du crédit. Dans le domaine de l'assurance, la FINMA recueille chaque année des informations détaillées sur les portefeuilles immobiliers et hypothécaires. Les entreprises d'assurance qui présentent une forte concentration géographique des immeubles doivent en outre détenir des fonds propres supplémentaires.

Le **risque de crédit** reste généralement le risque principal auquel sont exposées les banques suisses concernant leurs actifs. Ce risque est inhérent à tous les types de crédit. Outre le secteur hypothécaire mentionné, la FINMA continue d'observer avec attention les positions de *leveraged finance* de la grande banque combinée UBS. Elle mène des entretiens de surveillance spécifiques sur les opérations avec la clientèle commerciale en Suisse et surveille séparément les opérations de crédit lombard. Elle met aussi un accent particulier sur les potentielles défaillances de crédit que pourraient subir les banques suisses du fait du renchérissement de l'énergie.

Le **risque d'élargissement des écarts de rendement** fait par ailleurs l'objet du dialogue prudentiel de la FINMA. Celle-ci intègre ce risque dans le cadre des analyses régulières du potentiel de perte des grands établissements.

La FINMA surveille en permanence les **risques de liquidité et de refinancement** des banques et s'as-

sure ainsi que les exigences réglementaires tant quantitatives que qualitatives sont respectées par les assujettis. Elle analyse aussi les risques pouvant résulter de concentrations dans la structure de financement auxquels les assujettis sont susceptibles d'être exposés. Au besoin, des mesures spécifiques à l'établissement sont définies et les exigences peuvent le cas échéant être durcies jusqu'à la mise en œuvre des mesures en question. Conformément aux dispositions particulières applicables aux banques d'importance systémique définies dans l'ordonnance sur les liquidités, des exigences supplémentaires spécifiques à l'établissement entreront en vigueur pour les banques d'importance systémique à partir du 1er janvier 2024.

En 2023, la FINMA a adapté sa pratique de surveillance concernant les **cyberrisques** dans le cadre de la révision totale de sa circulaire « Risques opérationnels – banques ». Les modifications entreront en vigueur en 2024 et constitueront l'axe prioritaire de l'activité de surveillance future. La FINMA a aussi mené une enquête auprès des petites et moyennes entreprises d'assurance afin de mieux évaluer le degré de maturité des établissements en matière de gestion des risques cybernétiques. Elle s'appuiera sur ces résultats pour définir d'autres mesures de surveillance ponctuelles. Enfin, la FINMA utilise les signalements des cyberattaques pour informer régulièrement les assujettis et le grand public des risques actuels, des possibles méthodes d'attaque et des chemins empruntés par les pirates.

La FINMA vérifie le respect des obligations de diligence en matière de **blanchiment d'argent et de sanctions** au moyen d'un programme d'audit qui prend en compte différents modèles d'affaires. L'étendue et la teneur de l'audit dépendent du risque de blanchiment d'argent de l'établissement financier à auditer. La FINMA continue de se concentrer sur la gestion des risques des établissements financiers qui gèrent des personnes politiquement exposées ou des clients proches du pouvoir politique. Concernant le traitement des valeurs patrimoniales numériques, la FINMA a pris des mesures spécifiques destinées à réduire le risque de blanchiment d'argent. En ce qui concerne les sanctions prises à l'encontre de la Russie, la FINMA procède à des contrôles sur place ainsi qu'à des investigations relatives à la gestion des sanctions auprès d'établissements assujettis exposés. Elle est aussi en contact avec le SECO à cet égard.

Dans le cadre de son activité de surveillance, la FINMA tient compte des risques juridiques et de réputation en relation avec l'**accès aux marchés étrangers**. Elle soutient au niveau technique les autorités politiques suisses dans leurs efforts pour obtenir des équivalences, notamment dans les négociations avec le Royaume-Uni pour un accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine financier. De plus, la FINMA, comme les autorités partenaires dans l'espace européen, recommande une mise en œuvre la plus complète possible des normes de Bâle III. Cela améliore non seulement la résistance du secteur bancaire, mais favorise aussi l'accès au marché. Dans le secteur de l'assurance, la FINMA s'engage en outre pour la reconnaissance de l'équivalence à Solvabilité II.

La FINMA surveille le **risque lié aux externalisations** au moyen de contrôles sur place spécifiques et en analysant les données de surveillance et d'audit existantes. Celles-ci sont adaptées en permanence aux besoins de la surveillance en ce qui concerne la qualité des données et les points de données relevés. La FINMA suit en outre activement l'évolution internationale dans ce domaine et participe aux discussions afin de développer des mesures susceptibles de réduire les risques. La concentration chez certains prestataires est observée en permanence et aussi bien les établissements que les prestataires sont sensibilisés à la question. Pour identifier les concentrations, les données relatives aux externalisations essentielles des banques, des assurances, des

infrastructures des marchés financiers et d'autres acteurs des marchés financiers sont collectées en permanence et des activités de surveillance définies en conséquence. La FINMA met l'accent sur les externalisations de fonctions critiques, notamment la gestion des risques opérationnels et la garantie de la résilience opérationnelle conformément à la Circ.-FINMA 23/1 « Risques et résilience opérationnels – banques » dans le domaine des externalisations.

Risques et tendances à long terme

Dans le cadre de la surveillance des risques, la FINMA identifie des tendances et des risques importants susceptibles d'influencer à plus long terme la place financière suisse. L'année dernière, la finance décentralisée a été traitée dans cette rubrique. Cette année, la FINMA analyse l'utilisation de l'intelligence artificielle sur le marché financier suisse.

Utilisation de l'intelligence artificielle sur le marché financier suisse

L'intelligence artificielle a fortement gagné en importance ces dernières années dans tous les domaines de la vie, y compris sur le marché financier. Conformément à ses objectifs stratégiques 2021-2024, la FINMA soutient l'innovation sur la place financière suisse et traite les risques qui y sont liés.

Il ressort des enquêtes menées que la plupart des établissements en sont encore au stade de l'expérimentation en matière d'intelligence artificielle. Certaines entreprises disposent toutefois déjà d'applications avancées qui nécessitent des processus de gestion des risques adéquats. Depuis la disponibilité de robots conversationnels *(chatbots)* comme ChatGPT, l'intérêt pour les solutions d'intelligence artificielle a encore nettement augmenté. On peut s'attendre à ce que l'intelligence artificielle entraîne aussi des changements sur le marché financier.

Pour la FINMA, l'utilisation de l'intelligence artificielle recèle des défis particuliers dans les quatre domaines présentés ci-dessous. Elle attend du secteur financier que celui-ci traite les risques en conséquence.

Gouvernance et responsabilité : les décisions sont susceptibles de reposer toujours plus sur les résultats obtenus par l'intelligence artificielle, voire d'être prises de manière autonome par celle-ci. Combiné à la difficulté d'expliquer les résultats obtenus par l'intelligence artificielle, cela complexifie le contrôle et l'attribution des responsabilités concernant les actions découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Le risque augmente donc que des erreurs passent inaperçues et que les responsabilités ne soient pas clairement établies, en particulier en ce qui concerne des processus complexes à l'échelle de l'entreprise et lorsque le savoir-faire est insuffisant. Le robot conversationnel ChatGPT fournit par exemple des réponses tellement convaincantes qu'il est difficile pour l'utilisateur d'évaluer si elles sont effectivement correctes alors qu'elles reposent simplement sur la probabilité la plus élevée.

Il faut définir et mettre en œuvre des rôles et des responsabilités ainsi que des processus de gestion des risques clairs. Il n'est pas admis de déléguer la prise de décisions à l'intelligence artificielle ou à des tiers. Toutes les parties concernées doivent disposer d'un savoir-faire suffisant dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Robustesse et fiabilité : le processus d'apprentissage des modèles d'intelligence artificielle repose sur de grandes quantités de données. Cela recèle notamment des risques liés à une mauvaise qualité des données (par ex. la non-représentativité). De plus, les modèles d'intelligence artificielle s'optimisent automatiquement, ce qui peut entraîner une mauvaise évolution des modèles (appelée *drift*). Selon la *Harvard Business Review*[10], la majorité des algorithmes d'intelligence artificielle utilisés pour pronostiquer les contaminations à la COVID-19 ont ainsi échoué. Ces applications n'étaient pas suffisamment fiables pour être utilisées de manière autonome. Enfin, l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle et l'augmentation des externalisations et des solutions *cloud* qui l'accompagnent entraînent aussi une augmentation des risques en matière de sécurité informatique.

Lors du développement, de l'adaptation et de l'utilisation de l'intelligence artificielle, il convient de s'assurer que les résultats sont suffisamment précis, robustes et fiables. À cet égard, il faut examiner d'un œil critique aussi bien les modèles que les résultats.

[10] Why AI Failed to Live Up to Its Potential During the Pandemic (hbr.org).

Transparence et explicabilité : du fait du grand nombre de paramètres et de la complexité des modèles, il est souvent impossible de comprendre l'influence de chaque paramètre individuel sur le résultat obtenu par l'intelligence artificielle. Or, si on ne comprend pas comment les résultats sont obtenus, les décisions prises en ayant recours à l'intelligence artificielle risquent d'être ni explicables, ni compréhensibles, ni vérifiables. Il devient ainsi plus difficile, voire impossible, pour les établissements concernés, les sociétés d'audit ou les autorités de procéder à des contrôles. De plus, les clients peuvent ne pas évaluer correctement les risques encourus s'ils ne sont pas informés de l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'utilisation de l'intelligence artificielle pourrait par exemple rendre les tarifs d'assurance incompréhensibles et il ne serait plus possible de les expliquer de manière transparente aux clients.

L'explicabilité des résultats obtenus par une application ainsi que la transparence concernant son utilisation doivent être assurées en fonction du destinataire, de la pertinence et de l'intégration dans les processus.

Égalité de traitement : de nombreuses applications d'intelligence artificielle utilisent des données personnelles pour évaluer les risques individuels (par ex. tarification, octroi de crédit) ou pour développer des services personnalisés. Si les données relatives à différents groupes de personnes ne sont pas disponibles en quantité suffisante, les résultats obtenus pour les groupes en question peuvent être faussés ou erronés. Si l'on propose ensuite des produits et des services sur la base de ces résultats erronés, on peut aboutir à une inégalité de traitement involontaire et injustifiable. Outre les risques juridiques, les inégalités de traitement recèlent aussi des risques de réputation.

Toute inégalité de traitement injustifiable doit être évitée.

La FINMA a discuté et développé ses attentes concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle avec le secteur financier, des autorités et des organisations nationales et internationales ainsi qu'avec les milieux scientifiques.

La FINMA examinera l'utilisation de l'intelligence artificielle par les assujettis. Elle continuera aussi d'observer de près l'évolution de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur financier, d'échanger avec les parties prenantes concernées et de suivre les développements internationaux.

Liste des abréviations

CDS *Credit default swap* (contrat d'échange sur défaillances de crédit)
DDoS *Distributed denial of service* (déni de service distribué)
G-SIB *Global systemically important banks* (banques d'importance systémique actives au niveau international)
MROS *Money Laundering Report Office Switzerland* (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent)
SECO Secrétariat d'État à l'économie
SST *Swiss Solvency Test* (Test suisse de solvabilité)
UE Union européenne

Impressum

Éditeur
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 327 91 00
Fax +41 (0)31 327 91 01

info@finma.ch
www.finma.ch

Mise en page
Stämpfli Communication, Berne

10 novembre 2023